

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUILLET 2024

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 6
Nombre de votants : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juillet à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de La Motte-Saint-Martin.

Présents : M. Franck GONNORD – Maire, M. Christian DUHAUT – 1^{er} adjoint au maire, M. Ollivier CLOT – 2^e adjoint au Maire, M. Stéphane COMBE, Mme Marie-Claire MENUJER, M. Roger MOREL, conseillers municipaux

Excusé représenté : M. Nicolas CAILTEUX, M. Sébastien COUTURIER, Mme Coralie JUST, Mme Marion ROBERT, conseillers municipaux

Excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Christian DUHAUT, désigné à l'unanimité

1 Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) & Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Contexte :

- Monsieur le Maire explique que lors du conseil communautaire du 4 juillet dernier, l'assemblée a délibéré à l'unanimité en faveur du lancement de la procédure d'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).
- La 1^{re} phase de cette procédure consiste à recenser les communes intéressées par la prestation de services proposée par la CCM dans un accompagnement à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Considérant l'obligation réglementaire de construire un plan communal de sauvegarde et le délai contraint, la CCM nous invite à lui faire part par retour de mail avant fin juillet de notre souhait ou non de solliciter cette prestation de services d'accompagnement et de coordination (pour rappel, la durée maximale de cette prestation est de 2 ans).
- À l'issue de ce recensement, en considération du nombre de communes intéressées, les services pourront ainsi proposer une clé de répartition définissant la participation financière de notre commune.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Solliciter cette prestation de services d'accompagnement et de coordination auprès de la CCM.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Tableau de classement des voies pour revalorisation DGF

Contexte :

- Monsieur le Maire explique que nous avons été contactés par La Poste Solutions Business, concernant la mise à jour du tableau de classement de nos voies et chemin :
 - La DSR du KM est à environ 1 815 € en 2024 pour notre commune,
 - Les voies non nommées dont les chemins de randonnées que nous entretenons peuvent basculer dans la DSR, soit 54,23 km potentiels supplémentaires pour la commune,
 - voiries intercommunales, départementales, nationales, autoroutes sont bien à part.
- L'ensemble des communes de la Matheysine sont concernées, et un tarif groupé a été proposé,
 - 3 500 € HT (4 200 € TTC) au lieu de 5 252 € HT (6 302,40 € TTC)
- Afin de bénéficier de cette offre cette année, nous devons apporter une réponse avant fin juillet.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Accepter la proposition afin de mettre à jour le tableau de classement des voies concernant notre

commune et ainsi revaloriser le montant de la DGF.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Statut Captage de Piclaret

Contexte :

- Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1321-2,
- Vu le code de l'environnement, notamment son article L215-13,
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L11-1 à L11-5, L13-2, R11-1 à R11-14, R11-19 à R11-31 et R13-5,
- Vu la délibération n°2017-053 du 21 novembre 2017 par laquelle le commune de La Motte-Saint-Martin demande l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la régularisation d'exploitation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection des captages d'eau potable,
- Vu la décision datée du 22 novembre 2023 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Mme Pénélope VINCENT-SWEET, consultante en environnement, en qualité de commissaire enquêteur,
- Vu les avis des services de l'État concernés,
- Vu les rapports et conclusions du commissaire enquêteur,
- Monsieur le Maire expose au conseil municipal les réserves émises après l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Passer le captage du Piclaret à l'état suspendu avec projet de récupération.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Fonds d'urgence pour la vallée du Vénéon

Contexte :

- Monsieur le Maire explique que du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries et les crues torrentielles qui s'en sont suivies ont provoqué de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Béarde, haut lieu de la montagne et de l'alpinisme en Isère. De nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.
- Le département de l'Isère entend coordonner la solidarité qui se manifeste en réponse à cette catastrophe fortement médiatisée. Dans ce cadre, l'Assemblée départementale du 28 juin 2024 a acté la création d'un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales de la vallée du Vénéon sinistrées.
- Ce dispositif vise à collecter l'ensemble des aides financières des collectivités et autres donateurs et leur reversement aux collectivités et structures intercommunales touchées en fonction des travaux engagés.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Faire un don de 1 000 € →
 - Faire connaître notre décision de soutien auprès du département de l'Isère,
 - Signer la convention spécifique de suivi, contractualisant ce don, avec le Département de l'Isère,
 - Verser ce don sur le fonds d'aide d'urgence géré par le département de l'Isère.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Décision modificative – Budget Commune

Contexte :

- Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget nous avons prévu 3 000 € à l'article 2041511 en Dépenses d'investissement pour l'achat de 3 moloks, nous avons omis les 2 056,25 € concernant le THD.
- Il faut donc rectifier le budget sur cet article afin de pouvoir régler cette somme.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Réviser le Budget principal de la commune de l'exercice 2024 comme suit :
 - Augmentation des crédits à l'article 2041511 (DI) : 1 556,25 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Prêt de mobilier communal

Contexte :

- Monsieur le Maire explique que nous recevons des demandes de mise à disposition de matériel communal → tables, chaises, barnum...) de plus en plus nombreuses, de résidents et non-résidents de la commune.
- Il convient donc de réglementer ces mises à dispositions et de les ajouter à la régie de recettes et d'avances existantes.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Proposer le prêt de matériel communal selon les tarifs et modalités suivants →

Désignation du matériel de la commune de La Motte-Saint-Martin	Prix Unitaire Privé & Association Résidents	Prix Unitaire Privé & Association Non-Résidents	Cautions Unitaire Résidents & Non-Résidents
Table en bois	0,00 €	5,00 €	100,00 €
Table valise	0,00 €	5,00 €	100,00 €
« Chaise coque »	0,00 €	1,00 €	30,00 €
Tonnelle LPTENT (3 × 3 m)	0,00 €	50,00 €	1 050,00 €
Tonnelle LPTENT (6 × 3 m)	0,00 €	100,00 €	1 700,00 €
Grille d'exposition	0,00 €	2,00 €	80,00 €

- Matériel pouvant être disponible sous réserve qu'il n'est pas déjà loué avec la salle de spectacle et/ou polyvalente

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11h03.

8 Informations & Questions diverses

- Néant